

ÉDUCATION- FORMATION

A lors que la France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires, et où les diplômes sont déterminants dans l'insertion sociale et professionnelle, comment notre mouvement, qui accompagne et prolonge l'éducation et la formation initiales, peut-il se mobiliser plus encore contre les inégalités et les discriminations, qui sapent le projet démocratique et social de l'école de la République ? Comment, au-delà de l'école et du collège, mieux appréhender et investir le lycée et l'université ?

Alors que la capacité de l'école publique à être le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté démocratique par tous est aujourd'hui en question, comment les valeurs de la République peuvent-elles faire sens pour tous les jeunes ? Comment, au-delà de l'école, les autres acteurs, temps et espaces éducatifs peuvent-ils mieux contribuer à l'« éducation commune » ?

Alors que, dans une société de la connaissance, apprendre toute sa vie devrait être un droit, la formation des adultes est réduite à la formation professionnelle et reproduit les inégalités. Comment donner enfin tout son sens à l'expression « formation tout au long de la vie » ? Comment, au-delà du travailleur, former la personne et le citoyen ? Comment mieux valoriser l'apport de l'expérience associative à la formation personnelle ?

À la lumière d'une rapide rétrospective historique des combats de la Ligue en la matière, d'un rappel de nos principales réflexions récentes et d'un retour sur les rencontres régionales du premier trimestre, les fédérations sont invitées à mieux identifier les « défis d'aujourd'hui » pour mieux définir nos « combats de demain ».

L'HISTOIRE

Éduquer le peuple pour faire des citoyens (1866)

Jean Macé voit dans l'éducation l'instrument de la pleine citoyenneté. Pour former des républicains, « l'éducation au suffrage universel » est indispensable. C'est pour cela qu'il crée la Ligue et l'engage dans la création de bibliothèques, de sociétés ouvrières d'instruction, de centres d'enseignement pour jeunes filles...

Quand la République est proclamée en 1870, la Ligue se lance dans la bataille pour une instruction gratuite, obligatoire et laïque. C'est à ce moment-là que l'église catholique déclenche une violente offensive contre le projet de loi inspiré par la Ligue. La répression à l'encontre des cercles les renforce en réalité dans l'affirmation des idéaux républicains.

La République enseignante (1870-1886)

La Ligue se place dans la lignée de Condorcet. Pour Macé et les républicains, l'instruction est à la fois le but et le moyen de la République. Le but, parce que la République ne peut survivre sans citoyens éduqués, le moyen parce que seuls des citoyens instruits comprennent l'intérêt de pérenniser le régime politique qui les rend acteurs de leur propre destin.

La première définition de la laïcité est élaborée en lien avec l'école. La Ligue entend par laïcité, neutralité de l'école publique, un terrain où les convictions de chacun soient respectées par tous. La mission de l'école laïque est donc de former des citoyens libres et responsables individuellement de leurs actes et solidaires collectivement.

Les lois scolaires de Jules Ferry (1881-1886) sur la gratuité de l'enseignement primaire, l'instruction obligatoire et l'enseignement laïque concrétisent les ambitions de la Ligue. Si l'obligation ne donne pas le monopole de l'instruction à l'État, c'est tout de même lui qui a la responsabilité de créer une instruction publique ouverte à tous, avec des contenus d'enseignement dégagés de toute influence partisane ou religieuse et un enseignement de la morale laïque qui intègre le civisme.

La bataille contre le privé (et la défaite) (1901-1959)

Si la loi de 1881 sur la gratuité de l'enseignement primaire ne suscite pas vraiment de débats, l'obligation et la laïcité déclenchent de vives controverses avec les conservateurs catholiques.

La question de l'école privée congréganiste polarise l'attention. La Ligue se mobilise très activement en faveur d'un article de la loi de 1901 qui interdit l'enseignement aux congrégations non autorisées. Elle soutient ensuite le gouvernement d'Émile Combes qui ferme plusieurs milliers d'écoles congréganistes.

La bataille avec l'Église sur le terrain de l'école ne s'arrêtera que le temps de la Première Guerre mondiale (ce qui affaiblira la Ligue) pour reprendre de plus belle après, quand la hiérarchie catholique refuse l'application de la législation scolaire en Alsace-Moselle et revendique pour l'ensemble du territoire, une participation de l'État au financement des écoles confessionnelles.

Après 1925, la Ligue va se restructurer et décide de créer, avec l'appui des républicains et des inspecteurs d'académie, une fédération par département. Elle retrouve ainsi un rôle déterminant dans la défense et la promotion de l'école publique.

Pourtant, la Ligue essuie une première défaite dès 1945 lorsque l'État met en avant le caractère « principalement éducatif » des mouvements de jeunesse confessionnels pour attribuer des subventions. En 1951, la loi Barangé accorde bourses et subventions à l'enseignement privé. En 1959, la doctrine de 1945 sera appliquée aux établissements confessionnels par les contrats de la loi Debré.

Après la Libération, la Ligue retrouve des effectifs importants avec la mise à disposition d'enseignants, sorte de bras militant qui prolonge les activités de la Ligue hors de l'école.

Le développement du périscolaire et des activités de loisirs (1936-1984)

Sous le Front populaire, la Ligue développe fortement des activités de loisirs. Elle va petit à petit, et ce jusque dans les années 80, se tenir à distance des questions internes à l'école, les « déléguant » aux organisations syndicales enseignantes, aux associations professionnelles et pédagogiques et à l'association de parents d'élèves qui en était l'émanation, la FCPE. La Ligue ne se préoccupe que marginalement des contenus et pratiques de l'école, même si elle soutiendra le plan Langevin-Wallon et les principales réformes de « démocratisation » de l'école.

Le combat générique pour « l'école laïque » vient naturellement recouvrir ce partage des tâches : aux enseignants les questions scolaires, à la Ligue le péri et le postscolaire, c'est-à-dire les activités de loisirs, culturelles et sportives, vacances comprises pour les enfants, les jeunes et les adultes.

Les années 70, ce sont aussi les années où la notion d'animation socioculturelle va remplacer celle d'éducation populaire. Il ne s'agit plus tant d'éduquer mais d'animer, de permettre aux habitants d'un territoire de s'organiser eux-mêmes pour prendre en charge l'analyse des besoins de leur milieu et la mise en œuvre des réponses adéquates. La Ligue entre dans une phase de gestion d'activités. Des partenariats avec des municipalités sont mis en place, dans la perspective du grand service public unifié à gestion tripartite (État, collectivités, associations).

Les promesses de la loi de 1971 (qui porte organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et qui présente la formation continue comme un moyen de développement personnel et de promotion sociale) ne se sont pas réalisées et la formation permanente a été réduite à la formation professionnelle et aux besoins de l'économie.

Le « retour » à l'école et sa critique (années 80 à aujourd'hui)

Les années 80 marquent le retour de la Ligue dans le champ de l'école. L'échec du « grand service public unifié et laïque de l'Éducation nationale (Spulen) en 1984 va entraîner une modification du sens du combat laïque (voir document sur la laïcité), et va conduire à assumer plus directement un questionnement interne à l'école publique, sur les relations entre l'école et son environnement, la réussite ou l'échec scolaire, les contenus d'enseignements et les programmes, voire la pédagogie elle-même.

La Ligue prend ses distances avec l'idéalisation de la promesse républicaine et sa sacralisation du mérite. Elle interroge une lecture enchantée de l'école « libératrice » qui a, en partie, contredit sa dimension émancipatrice : elle a véhiculé par le passé des schémas nationalistes et colonialistes, elle a étouffé les langues régionales, elle est devenue une institution de triage social justifié par le principe ambigu d'égalité des chances.

Au début des années 2000, l'école devient un des axes majeurs d'intervention et de réflexion de la Ligue. L'école a montré qu'elle est capable de se réformer. La création du baccalauréat technologique en 1965, du collège unique en 1975, du baccalauréat professionnel en 1985, la décentralisation, pour ne prendre que ces faits, ont permis de massifier notre enseignement secondaire et d'élever le niveau de formation de toute la population. Mais les écarts de réussite et de parcours entre les milieux sociaux n'en demeurent pas moins et se creusent à partir du milieu des années 90.

Progressivement, la formation professionnelle s'est structurée, ouvrant des droits aux salariés et aux demandeurs d'emploi (CIF, DIF, CPF). Dans bien des domaines, la formation professionnelle se substitue à une formation initiale insuffisante ou inexistante.

Il y a 150 ans, la Ligue a été fondée pour la généralisation de l'instruction et la création d'une école publique laïque, gratuite et obligatoire, creuset de la République. Aujourd'hui comme hier, au-delà de former l'élève et le travailleur, il nous faut former le citoyen, doter chacun de la culture commune nécessaire pour apprendre à apprendre et à vivre.

RETOUR SUR LES RÉGIONALES

La consultation que nous avons organisée dans les régions nous montre que l'examen critique de notre histoire nourrit en sens et en pertinence nos priorités d'actions d'aujourd'hui. Elle nous éclaire sur plusieurs points.

L'héritage unanimement revendiqué est celui de « Condorcet et la formation du citoyen à exercer son jugement et son esprit critique ». Un plébiscite cohérent avec la priorité donnée à notre action éducative de faire progresser « l'éducation à la citoyenneté » et la « réduction des inégalités sociales et culturelles ». « La prise en compte des parents dans l'Éducation nationale » et la « remédiation scolaire » ont, au contraire, été très largement considérées comme non prioritaires. Reconnaisant l'enjeu, les responsables fédéraux ont voulu exprimer ainsi que la Ligue n'avait pas vocation à pallier les carences d'une institution en crise.

De même, « la formation personnelle non-formelle par la pratique associative » a été très largement plébiscitée, avec « la formation dans les secteurs du sport et de l'animation » exprimant une volonté de ne pas réduire l'action de la Ligue à de la réparation sociale et un attachement viscéral au service public. Comment transformer l'action du service public au lieu de le dédouaner, tout en prenant notre part dans la réduction des inégalités : cette tension reste perceptible dans les travaux des régionales.

LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI, NOS COMBATS DE DEMAIN ?

1/ PROMOUVOIR L'ÉCOLE, DÉMOCRATISER L'ENSEIGNEMENT DU PRIMAIRE À L'UNIVERSITÉ

La France est l'un des pays dans lesquels l'origine sociale pèse le plus sur les destins scolaires. Les évaluations internationales, notamment PISA, soulignent que la corrélation entre le milieu socio-économique et la performance est bien plus marquée en France que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. Notre école a été organisée pour trier et pour sélectionner, ce qu'elle fait très bien. Mais, malgré les efforts des personnels, elle ne parvient pas à réduire le poids des origines sociales sur la réussite scolaire. La massification, bien réelle de l'enseignement primaire et secondaire, n'a donc pas entraîné une véritable démocratisation. Comment réduire les inégalités et les discriminations, qui sapent le projet démocratique et social de l'école de la République, de la maternelle à l'université ?

Le système encore très académique (sélection, évaluation...), qui accentue les inégalités de départ, ignore les modes de transmission du savoir devenues extrêmement diversifiées. L'impact du numérique dans le rapport à l'apprentissage et dans les relations aux autres n'est pas suffisamment appréhendé. La capacité de l'école publique à reconnaître les savoirs acquis hors d'elle tout en étant le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté démocratique par tous est également à relativiser. On peut légitimement s'interroger sur les contenus eux-mêmes des savoirs et des connaissances dispensés à l'École. Sont-ils à la hauteur des transformations à l'œuvre de nos modes de production mais aussi des enjeux démocratiques de demain ? Comment faire de l'école une expérience émancipatrice et bienveillante pour tous ?

► Démocratiser l'enseignement

- L'école est un bien public (commun ?), pas un service public comme un autre¹.
- Être/faire/penser = dimensions liées du savoir et des compétences².
- Constituer une école commune de 3 à 16 ans au service de la démocratisation de la réussite (par exemple, pas de devoirs écrits à la maison)³.
- Encourager l'innovation pédagogique (interdisciplinarité, pédagogie inversée, éducation mutuelle, etc.)⁴.
- Une nouvelle carte scolaire qui combine mixité sociale, diversité des projets et autonomie⁵.
- Un lycée « polytechnique » qui reconnaisse les trois voies générales, technologiques et professionnelles⁶.
- Des établissements scolaires « maisons des savoirs » ouverts sur leur environnement et à la formation tout au long de la vie⁷.
- Approfondir une culture commune de l'éducation globale (coéducation, éducation partagée, projets éducatifs territoriaux)⁸.
- Recréer une formation professionnelle des acteurs de l'éducation⁹.

► L'université de tous les savoirs

- Dispositifs d'orientation et de soutien à la construction de parcours personnalisés + passerelles systématisées pour une insertion professionnelle choisie¹⁰.
- Rapprocher les grandes écoles des universités dans la perspective d'une intégration¹¹.
- Harmoniser la carte universitaire des schémas régionaux de formation¹².
- Accélérer la mutation pédagogique des universités en intégrant la VAE et la formation à distance grâce au numérique¹³.
- Conforter le service public de la recherche au sein de l'université¹⁴.

2/ FABRIQUER DU COMMUN

L'école reste pour nous le principal lieu où l'on fabrique du commun, où l'on apprend ensemble. Les attentats qui ont frappé la capitale l'ont remobilisée autour des priorités de transmission des valeurs républicaines, de citoyenneté et de culture de l'engagement. Comment faire vivre, dans l'école, une citoyenneté et une pédagogie active de la laïcité et de la République ? Faut-il ouvrir l'école à la pluralité et aux débats de la société civile pour que les valeurs républicaines fassent plus sens pour les élèves ou en protéger l'école ?

L'enseignant n'est plus seul à détenir et à transmettre le savoir. L'enfant, qui de son côté passe en moyenne 10 % de son temps en classe, réalise l'essentiel de ses apprentissages dans le non formel et l'informel. Il est illusoire de penser qu'il peut se débrouiller avec comme seul bagage celui de l'école. Mais celui-ci est pourtant essentiel et singulier. Comment les éducateurs peuvent-ils conforter l'œuvre des enseignants et former des citoyens solidaires dans une société inégalitaire et excluante ? Quelle culture citoyenne commune ?

► Faire de l'école un lieu de formation et non de conformation

- L'école n'a jamais été un sanctuaire ; elle doit offrir aux enfants et adolescents un espace protecteur où ils apprennent collectivement à se respecter, à se comprendre et à comprendre le monde où ils vivent, où ils apprennent, ensemble, à vivre ensemble¹⁵.
- L'école doit résolument devenir un lieu d'apprentissage de la démocratie, ce qui suppose un fonctionnement où les droits individuels et collectifs (des personnels, des élèves, des parents) sont reconnus¹⁶.
- Le rôle essentiel de l'école est celui de l'acquisition et de l'intégration du savoir et de la culture commune par tous, et non de leur seule présentation ou transmission¹⁷.

1,2,3,4,5,6,10,11,15,16 et 17. « Refonder l'école pour qu'elle soit celle de tous » (2005).

7,8,12,13 et 14. Investir dans l'éducation et refonder l'école (2012).

9. 2012 : La Ligue fait sa campagne : 50 propositions pour « faire société ».

► Apprendre et vivre les valeurs de la République

- Distinguer croyances et convictions (éducation à la citoyenneté, aux médias, etc.).
- Transmettre une culture commune (socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; éducation morale et civique) ¹⁸.
- Une éthique laïque et démocratique, une déontologie professionnelle réaffirmées et partagées par l'ensemble des personnes ¹⁹.

► Apprendre à s'engager

- Articuler les expériences scolaires, les engagements personnels et associatifs ²⁰.
- Encourager les pratiques coopératives et associatives (Juniors associations, délégués élèves, etc.).
- Promouvoir la réserve citoyenne.

3/ SE FORMER TOUT AU LONG DE SA VIE

Aujourd'hui, dans un monde marqué par la création continue de nouveaux métiers et par l'obsolescence de certaines compétences, la formation professionnelle continue apparaît comme un enjeu stratégique pour les individus et les territoires. Dans bien des domaines, la formation professionnelle se substitue même à une formation initiale insuffisante ou inexistante (animation, aide à domicile...) et s'avère déterminante pour une insertion durable.

Or, la formation professionnelle et continue profite essentiellement à ceux qui ont déjà une bonne formation initiale. Seuls 10 % des chômeurs suivent une formation et un cadre a deux fois plus de chances qu'un ouvrier d'avoir une formation. À cela s'ajoute que ce sont les grosses entreprises qui captent les formations. Le marché de la formation se partage entre un secteur privé lucratif dont l'offre s'adresse majoritairement aux personnes ayant déjà un bagage et un secteur de l'économie sociale et solidaire qui se concentre sur les publics fragilisés.

Enfin, apprendre toute sa vie recouvre bien autre chose que la formation professionnelle, entendue comme l'adaptation aux métiers. Il nous faut donner enfin tout son sens à l'expression « formation tout au long de la vie » et former, au-delà du travailleur, la personne et le citoyen.

► Ouvrir le champ de la formation professionnelle

- Ouvrir plus largement le champ de la FTLV à la culture, à la vie sociale, ou à l'engagement associatif bénévole ²¹.
- Concrétiser un véritable « capital-formation » d'un montant inversement proportionnel au temps passé dans la scolarité initiale et utilisable dans le service public et auprès d'organismes habilités à contribuer à la FTLV ²².
- Relancer la dynamique de la VAE (validation des acquis d'expérience) ²³.
- Promouvoir les pédagogies faisant appel aux compétences acquises dans la vie quotidienne et dans l'informel (mise en situation personnelle pour se projeter dans la vie professionnelle).
- Renforcer le droit à l'initiative du citoyen dans et hors du travail (compte personnel, congés, absence pour convenance...).

18 et 23. Investir dans l'éducation et refonder l'école (2012).

19. Refonder l'école pour qu'elle soit celle de tous (2005).

20. Pour un avenir par l'éducation populaire, Congrès de Nantes (2013).

21 et 22. Refonder l'école (2012).